

PROJET DE RECHERCHE

Modéliser les droits constitutionnels. Pour une épistémologie juridique appliquée

Modéliser les droits constitutionnels est un objectif à long terme, formulé à dessein de manière générale et ambitieuse. Une étude portant sur « les » droits constitutionnels renvoie en effet non seulement à la diversité des systèmes juridiques nationaux – dans une optique de droit *institutionnel* comparé – mais également à la variété des droits et libertés constitutionnellement garantis – dans une optique de droit *matériel* comparé. Ce projet nécessite tout d’abord une réflexion épistémologique sur les modèles en droit. Il s’agit ensuite d’élaborer une méthode de collecte, de traitement et de restitution de l’information juridique, susceptible, enfin, de pouvoir être appliquée à divers objets.

La méthode à concevoir, que nous qualifions de *jurématique*, mobilisera différents outils informatiques – système d’information, gestion de bases de données – et statistiques – analyse de données quantitatives et qualitatives par exemple. Plus généralement, l’objectif est de mettre au service de la recherche en droit, les sciences et technologies de l’information et de la communication. Dans cette perspective, la démarche se veut résolument ouverte et toujours susceptible d’évoluer pour être en mesure d’intégrer de nouvelles informations – *juridiques* ou *contextuelles* – afin de pouvoir traiter autrement les questions classiques du droit constitutionnel et de la théorie de l’État. À moyen terme, il s’agira d’appliquer la méthode aux mécanismes et à la pratique de la justice constitutionnelle dans les États de l’Union européenne.

1. L’actualité du débat sur les modèles en droit constitutionnel comparé

1.1. La critique des modèles

1.2. Réhabiliter la modélisation

2. Développer une épistémologie juridique appliquée

2.1. Les conditions de possibilité d’une science du droit comme science des informations juridiques

2.2. Élaboration d’une méthode de collecte, de traitement et de restitution de l’information juridique

2.3. Première application de la méthode à la justice constitutionnelle dans les États de l’Union européenne

ENJEUX ET FINALITES DU PROJET

1. L'actualité du débat sur les modèles en droit constitutionnel comparé

1.1. *La critique des modèles*

L'approche en termes de modèles est une démarche classique en droit constitutionnel. Par exemple, depuis le début du XX^e siècle, on oppose modèles américain et européen (ou kelsénien) de justice constitutionnelle¹. De manière plus générale, les logiques de classification semblent affecter bon nombre d'objets du droit constitutionnel et de la théorie de l'État, comme les modes de scrutin (système majoritaire/logique proportionnelle), la répartition spatiale du pouvoir étatique ou les formes de l'État (État unitaire/État fédéral), la répartition institutionnelle du pouvoir étatique ou les régimes politiques (séparation stricte des pouvoirs, régime présidentiel/séparation souple des pouvoirs, régime parlementaire)...

Au sein de la doctrine constitutionnaliste française contemporaine, la tendance semble être à la remise en question de ces approches binaires, considérées souvent – et à juste titre – comme trop réductrices. Ainsi, Olivier Jouanjan analyse les « modèles et représentations de la justice constitutionnelle en France » et en propose un « bilan critique »². Dans son *Essai de critique méthodologique*, Guillaume Tusseau développe une réflexion *Contre les « modèles » de justice constitutionnelle*³. Marie-Claire Ponthoreau cherche quant à elle à dépasser l'« objectif de dessiner et d'élaborer des modèles et des classifications »⁴, lorsqu'elle se propose de refonder le(s) *Droit(s) constitutionnel(s) comparé(s)*.

1.2. *Réhabiliter la modélisation*

Dans ce contexte, l'un des objectifs du projet de recherche est de s'interroger sur la possibilité et sur la pertinence de réhabiliter la modélisation en droit constitutionnel comparé. Mais il ne faut pas se contenter ici de questionner les approches classiques du seul point de vue interne au droit.

L'enjeu est, d'une part, de comprendre comment et avec quels outils des disciplines autres que le droit pratiquent la modélisation et, d'autre part, de se demander si et dans quelle mesure le discours scientifique sur le droit ne pourrait pas trouver là un moyen de repenser ses propres modèles, en s'appropriant de nouvelles manières de modéliser. Sans abandonner la perspective critique, bien au contraire, la volonté de réhabiliter la modélisation en droit constitutionnel comparé suppose de mettre en œuvre une démarche d'épistémologie juridique appliquée.

¹ Drago (Guillaume), « Justice constitutionnelle », *Droits*, n° 34, 2002, p. 119-129, cf. notamment les développements sur les « Modèles initiaux de justice constitutionnelle ». Cf. également Favoreu (Louis), ed., *Cours constitutionnelles européennes et droits fondamentaux*, Presses universitaires d'Aix-Marseille, Economica, 1982, 540 p. ; Fromont (Michel), *La justice constitutionnelle dans le monde*, Paris, Dalloz, 1996, 140 p. ; Verdussen (Marc), ed., *La Justice constitutionnelle en Europe Centrale*, Paris, LGDJ, 1997, 258 p., Rousseau (Dominique), *La justice constitutionnelle en Europe*, Paris, Montchrestien, 1998, 160 p. ; Grewe (Constance), Jouanjan (Olivier), Maulin (Éric), Wachsmann (Patrick), ed., *La notion de « justice constitutionnelle »*, Paris, Dalloz, 2005, 188 p.

² Jouanjan (Olivier), « Modèles et représentations de la justice constitutionnelle en France : un bilan critique », *Jus Politicum*, n° 2, 2009, www.juspoliticum.com, 26 p.

³ Tusseau (Guillaume), *Contre les « modèles » de justice constitutionnelle. Essai de critique méthodologique*, Bologna, Bononia University Press, 2009, 106 p.

⁴ Roynier (Céline), « Marie-Claire Ponthoreau, *Droit(s) constitutionnel(s) comparé(s)*, Paris, Economica, coll. « Corpus droit public », 2010, 401 p. », compte rendu, *Jus Politicum*, n° 5, 2010, www.juspoliticum.com/Marie-Claire-Ponthoreau-Droit-s.html?artpage=2-2

2. Développer une épistémologie juridique appliquée

La nécessité d'adopter une perspective d'épistémologie juridique appliquée se justifie par des considérations liées à l'objet de la recherche. Car le projet de modéliser les droits constitutionnels ouvre un champ de questionnements très vaste, qui impliquent non seulement une réflexion sur la possibilité d'une connaissance juridique elle-même, mais également une investigation sur les moyens opérationnels pour connaître et comparer les droits. À ce stade, il serait bien entendu hors de propos d'apporter des réponses définitives à des questions qui sont elles-mêmes en cours d'élaboration. Il est cependant nécessaire de préciser la démarche d'ensemble du projet.

L'objectif est de constituer un système d'information juridique en droit constitutionnel comparé, susceptible d'être utilisé pour l'analyse des données quantitatives et qualitatives ainsi rassemblées. Mais cette approche pratique présuppose une réflexion théorique sur les conditions de possibilité d'une science du droit conçue comme science des informations juridiques.

2.1. Les conditions de possibilité d'une science du droit comme science des informations juridiques

La réflexion épistémologique préalable et parallèle au travail opérationnel doit nécessairement s'ouvrir à des disciplines autres que le droit, notamment les sciences de l'information et de la communication⁵. L'approche informationnelle du droit qu'il s'agit de développer ne délaissera cependant pas pour autant les spécificités juridiques du droit conçu comme information.

Ainsi, la notion d'« informations juridiques » au sens de ce projet de recherche ne coïncide pas nécessairement avec la notion d'« information juridique » des sciences de l'information, de la communication ou de la documentation. La distinction est notamment – mais pas uniquement – une question d'échelle : si, dans la perspective de la recherche documentaire ou de la bibliothéconomie par exemple, les « différentes unités d'information » sont plutôt les « codes, articles, [ou] arrêts... »⁶, les unités d'information *juridique* qu'il s'agira d'identifier dans notre recherche nécessiteront une analyse à l'échelle plus fine de la règle de droit elle-même. Après avoir été définies d'un point de vue théorique, ces unités d'information juridique pourront alors être collectées, traitées et restituées à l'aide de l'outil informatique. Nous proposons de nommer ces unités d'information juridique des *jurèmes* ; la *jurématique* – autrement dit l'étude des jurèmes – pourrait alors désigner une approche scientifique du droit conçu comme ensemble d'informations juridiques. Ce n'est là, bien entendu, qu'une proposition – une intuition – et l'un des aspects de la recherche envisagée sera justement d'en apprécier la pertinence et le caractère opératoire.

⁵ Cf. notamment Blanquet (Marie-France), *Intelligence artificielle et système d'information. Le langage naturel*, ESF Éditeur, 1994, 270 p. ; Blanquet (Marie-France), *Science de l'information et philosophie*, Paris, ADBS Éditions, 1997, 150 p. ; Dalbin (Sylvie), « Métadonnées et normalisation », in Calderan (Lisette), Hidoine (Bernard), Millet (Jacques), ed., *Métadonnées : mutations et perspectives. Séminaire INRIA 29 septembre – 3 octobre 2008 – Dijon*, Paris, ADBS Édition, 2008, p. 113-161 ; Vatan (Bernard), « Des métadonnées à la description des ressources. Les langages du web sémantique », in Calderan (Lisette), Hidoine (Bernard), Millet (Jacques), ed., *Métadonnées : mutations et perspectives. Séminaire INRIA 29 septembre – 3 octobre 2008 – Dijon*, Paris, ADBS Édition, 2008, p. 163-194 ; Boubée (Nicole), Tricot (André), *Qu'est-ce que rechercher de l'information ?*, Villeurbanne, Presses de l'enssib, 2010, 286 p. ; Jamet (Éric), *La compréhension des documents multimédias : de la cognition à la conception*, Marseille, Solal Éditeur, 2008, 226 p.

⁶ Bourcier (Danièle), « Information juridique », in Cacaly (Serge), ed., *Dictionnaire encyclopédique de l'information et de la documentation*, Paris, Nathan, 1997, p. 322.

2.2. Élaboration d'une méthode de collecte, de traitement et de restitution de l'information juridique

La dimension appliquée du projet de recherche se traduit par l'élaboration d'une méthode de collecte, de traitement et de restitution de l'information juridique en droit constitutionnel comparé. Concrètement, il s'agit de créer un système d'information juridique relatif à l'objet d'étude, grâce à un logiciel de création et de gestion de bases de données relationnelles. Ces données seront ensuite traitées, notamment à l'aide d'outils statistiques relevant de l'analyse des données, comme l'analyse des correspondances⁷.

En France, la création et la gestion de bases de données sont une pratique émergente dans certaines disciplines des sciences humaines comme la géographie⁸ ou l'histoire⁹. Là encore, l'ouverture aux disciplines autres que le droit est donc nécessaire pour comprendre les potentialités offertes par ce type d'outils et, surtout, pour apprendre à les manier.

2.3. Première application de la méthode à la justice constitutionnelle dans les États de l'Union européenne

L'élaboration du système d'information juridique en droit constitutionnel comparé doit prendre en compte trois ensembles de préoccupations : l'élaboration du formulaire de collecte des informations juridiques et contextuelles ; la nécessité d'un traitement de l'information brute ; et les différentes possibilités de restitution de l'information juridique, notamment infographiques, tirant parti des multiples médias modernes.

Si, à terme, la méthode a vocation à s'appliquer à d'autres objets juridiques et à d'autres États, le champ d'application retenu à titre expérimental est la justice constitutionnelle dans les États de l'Union européenne. À ce stade, l'enjeu est d'adapter la méthode aux données relatives à la justice constitutionnelle, en croisant l'approche institutionnelle – centrée sur les procédures du contrôle de constitutionnalité – et l'approche matérielle – centrée sur les droits et libertés constitutionnellement reconnus.

Stéphane SCHOTT, juin 2012.

⁷ Pour un exemple d'application de l'analyse factorielle des correspondances au droit constitutionnel comparé, cf. Schott (Stéphane), *L'initiative populaire dans les États fédérés allemands. Contribution à la connaissance d'une institution démocratique*, Thèse de droit public, Université d'Avignon, 2009.

⁸ Richard-Schott (Florence), *L'irrigation dans le bassin du Rhône - Gestion de l'information géographique sur les ressources en eau et leurs usages*, Université de Lyon 2, Thèse de doctorat en Géographie, 2010. Cf. également les travaux du géographe Jean-François Richard, directeur de recherches à l'IRD.

⁹ Frioux (Stéphane), *Les réseaux de la modernité : amélioration de l'environnement et diffusion de l'innovation dans la France urbaine (fin XIXe siècle – années 1950)*, Université de Lyon 2, Thèse de doctorat en Histoire, 2009. Cf. également les travaux de l'historien Jean-Pierre Dedieu, directeur de recherches au CNRS.